

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 5 Janvier 2015 à 20 H 30

Convocation : 29/12/2014

Affichage : 12/01/2015

**Étaient présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Valérie QUEUCHE, Joss BERNARD, Nadine BOUTER-TURILLON, Céline MAUCHAMP, Martine ALBAN, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

**Excusée** : Jocelyne DUVAL

**Secrétaire de séance** : Mme Paillard Josette

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 01 décembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Affaires générales**

- Déclassement de la RD 73 (Dampierre-Fraisans)
- Attribution marché maîtrise d'œuvre aménagement Centre Bourg
- Désignation d'un référent Ecole de Dampierre pour CCJN
  - Révision PLU pour projet SEPAC

### **Questions diverses**

### **Affaires générales**

#### **Déclassement de la RD 73 entre Dampierre et Fraisans**

Le Conseil général du jura a sollicité plusieurs communes dont la notre et nous propose la cession la RD 73 (route départementale reliant Dampierre à Fraisans) qui deviendrait alors voirie communale.

L'intégration de cette route dans le patrimoine communal impliquerait que l'entretien et la maintenance dont le déneigement de la chaussée incomberaient à la commune.

Un débat permet de définir deux options pour répondre à la sollicitation du CG 39 : soit un refus catégorique, soit demander des renseignements plus approfondis ainsi qu'une quantification des enjeux financiers avant de se prononcer sur un tel projet (ex : remise en état, gestion du pont sur le canal, participation et négociation concernant le projet de créer un cheminement piétonnier le long de cette route).

Après débat, le Conseil municipal avec 9 voix pour (4 refusent le transfert) décide de poursuivre la réflexion avec le CG 39 et de demander des renseignements supplémentaires auprès du CG39 ainsi qu'une quantification des enjeux financiers qu'engendrerait ce projet.

## **Attribution marché de maîtrise d'œuvre aménagement Centre Bourg**

Suite à la consultation des bureaux d'étude pour la réalisation des études opérationnelles des deux places centre-bourg, 7 bureaux d'études ont répondu.

La commission s'est réunie pour l'ouverture des plis et a étudié chaque dossier. Elle propose le bureau d'études dont l'offre est la plus avantageuse au regard des critères prédéfinis à savoir : 70% pour le prix et 30% sur la valeur technique.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité valide la proposition de la commission et décide d'attribuer le marché à l'entreprise BEREST pour un montant de 7 280 € HT soit 8 736 € TTC.

## **Désignation d'un référent Ecole de Dampierre pour CCJN**

La Communauté de Commune Jura Nord demande à chaque commune de désigner un référent « Ecole » pour faire le lien entre l'école et la CCJN. M. le Maire se propose pour être référent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer Grégoire DURANT, référent « Ecole ». Il participera, à ce titre au conseil d'école.

## **Révision PLU pour projet SEPAC**

M. le Maire informe les élus que le projet éventuel de l'implantation de l'entreprise SEPAC (alimentation pour le bétail) sur la zone industrielle de Dampierre nécessite une révision simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) puisque celui-ci ne permet pas l'installation d'une entreprise qui relève de l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Cette révision devra par ailleurs se faire sous maîtrise d'ouvrage de la CCJN désormais compétente, la commune devant solliciter cette révision simplifiée dont l'enjeu financier peut être estimé à quelques milliers d'euro.

Christophe FERRAND va reprendre contact avec la SEPAC pour avoir de nouveaux éléments sur l'avancement de leur projet.

Après débat, le Conseil Municipal à raison de 12 voix pour et 1 contre vote un accord de principe pour engager les démarches administratives nécessaires à la révision du PLU en lien avec la CCJN, sous réserve d'une négociation des aspects financiers avec l'entreprise SEPAC et la CCJN.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 - Mme Joss BERNARD propose de créer dès à présent une commission pour s'occuper de la prochaine décoration de Noël du village. Dans un premier temps, il est demandé de faire l'inventaire de toutes les décorations existantes et faire des propositions chiffrées.

M. le Maire propose de créer une sous-commission spécifique pour étudier les différentes solutions. Celle-ci pourrait accueillir toutes les personnes sensibilisées par ce projet, sous l'égide de la commission « Environnement ».

2 - M. Ludovic GERBER informe la municipalité qu'une voiture circulait sur le terrain de jeux du grand domaine. Si cela devait se reproduire, il faudra envisager la fermeture de l'aire de jeux par des potelets.

3 - M. Florian DARCOQ informe le Conseil municipal que la convention pour la salle des jeunes allait être signée vendredi à 17 H 30. Il demande à l'ensemble du conseil de donner un pouvoir de signature au Maire. Il précise que le contrat d'assurance a été renouvelé. Le prêt de cette salle est sous couvert d'un adulte qui en aura la responsabilité. Il demande que la mise à disposition de cette salle soit gérée par la mairie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

4 - Mme Josette PAILLARD a reçu une demande de prêt de local pour entreposer du matériel par l'Association de la fête. Elle propose de lui attribuer le local situé derrière la mairie, anciennement les anciens locaux des agents. La barrière d'accès à ce local étant fermée à clef depuis l'ouverture du cabinet médical, il sera donné au Président M. JY BERNARD une clef d'accès à la cour ainsi qu'une clef du local. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour attribuer ce local gratuitement à l'association de la fête.

5 - M. Alain GOUNAND informe le Conseil d'un devis de l'ONF pour un montant de 10 640 € H.T, faisant apparaître des prestations qui n'ont pas lieu d'être. Il va redemander une nouvelle proposition chiffrée qui sera représentée lors d'un prochain Conseil et inscrite au BP 2015.

6 – M. Alain GOUNAND indique que la CCJN souhaite récupérer le terrain de boules qui leur appartient pour y faire une plate-forme propre pour stockage de matériaux. Il faudrait alors « relocaliser » le terrain de boules vers le city stade. M. le Maire évoquera ce projet avec les élus de la CCJN pour mieux cerner les enjeux notamment financiers en lien avec les utilisateurs.

7 - Christophe FERRAND rappelle que la commune a un projet d'aménagement structurant et une maîtrise foncière sur la zone « A la vue de Dole » dans lequel la gendarmerie pourrait être accueillie si besoin. Cette information doit être communiquée officiellement à la CCJN qui mène les études sur la gendarmerie. Un courrier d'information sera donc envoyé à la CCJN pour faire connaître cette option possible d'installation de la gendarmerie sur Dampierre.

8 – Suite à la sollicitation du Foyer Rural pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour le WE de l'Art qui a lieu tous les deux ans, les membres du Conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord, cette journée gratuite participant à l'animation culturelle de la commune.

La séance est levée à 22 H35